

# Introduction

**A**près avoir publié en 1998 la brochure *Acquisitions et bibliothèques de service public*<sup>1</sup>, la commission « Acquisitions et gestion des collections » de l'ABF a continué ses travaux en se consacrant à l'étude des « règles bibliothéconomiques, constituées et à construire dans tous les types de bibliothèques » mises en œuvre dans la constitution des collections. Nous pensons en effet, et nous pensons toujours, que la réponse aux dérives consistant dans certaines villes à faire des bibliothèques des outils de propagande doit être triple : politique, juridico-administrative et professionnelle.

Réponse politique, au sens où contrer ces agressions contre la liberté d'information et la démocratie passe par l'action collective et l'information de l'opinion publique.

Réponse juridique, dans la mesure où les actes manifestes de censure, les pressions exercées sur les bibliothécaires dans les villes gérées par le Front national en 1996-1997 – toutes choses frappantes par leur caractère systématique et public, mais en aucun cas nouvelles ou propres à ce parti – ont souligné l'absence de textes ou les lacunes des textes définissant les missions et organisant l'activité des bibliothèques, ainsi que le besoin d'un cadre de droit qui permette de caractériser l'arbitraire.

Réponse professionnelle, parce que le professionnalisme des bibliothécaires est l'antithèse de la censure d'opinion, parce que la constitution des collections relève de compétences scientifiques et techniques propres, appuyées sur la connaissance de la production éditoriale, exercées dans le cadre de procédures validées, collectives, transparentes.

C'est ce dernier point qui a fait l'objet des travaux de la commission, ce que nous pourrions appeler le « cycle du document », à distinguer du circuit du document (chaîne de traitement bibliographique et matérielle). Le cycle du document recouvre la suite de décisions allant du choix de l'intégrer dans une collection à la décision d'élimination, en passant par d'éventuelles modifications de ses conditions de communication.

La réflexion, essentiellement centrée sur les acquisitions dites courantes, celles qui correspondent aux missions générales d'une bibliothèque, s'est portée sur l'organisation/division du travail au long de ce cycle, sur l'articulation entre cette organisation et l'organisation d'ensemble de l'établissement, sur les moyens des décisions et de leur réalisation (outils professionnels, relations avec les fournisseurs, prise en compte de la demande explicite des usagers).

Les politiques documentaires, dans leur acception d'orientations stratégiques, n'apparaissent donc ici que comme cadre. On trouvera cependant dans ce numéro une contribution de Dominique Lahary issue d'un débat ayant eu lieu en mai-juin 2000 sur *biblio-fr* au sujet des best-sellers, car il nous a semblé reformuler de façon particulièrement nette une problématique récurrente, trop souvent entachée de lieux communs subjectifs.

Nous avons également largement laissé de côté la question des indicateurs d'évaluation des collections, car elle est au centre des travaux du groupe Poldoc, animé par Bertrand Calenge à l'Enssib, dont nous ne souhaitons pas redoubler les travaux.

Mais, dans la mesure où ce numéro est en partie un état des

lieux, nous avons naturellement tenté de retrouver dans la pratique des bibliothèques l'écho des deux ouvrages consacrés à la question par Bertrand Calenge, ouvrages qui fournissent des propositions méthodologiques sur la constitution des collections et avaient inspiré en 1996-1997 une première série de chartes des collections.

Les bibliothèques universitaires, moins concernées par l'urgence politique qui avait déclenché le début de la réflexion de l'ABF, sont sans doute mieux encadrées quant à la définition de leurs missions. Elles disposent, avec les outils de type *conspectus*, d'une relative avance en matière d'outils normalisés et formalisés de gestion des collections. Elles n'en connaissent pas moins certaines difficultés dans les relations entre acquéreurs, usagers et tutelle, et sont confrontées à un impératif grandissant de transparence de leurs procédures, ainsi qu'à la difficulté d'obtenir la validation locale de leurs orientations documentaires, bien que des organes *ad hoc* existent...

Ayant ainsi défini sa problématique, la commission a fait appel à deux types de contributions :

- D'une part, nous avons sollicité des bibliothèques – sélectionnées parce que l'on pouvait penser à bon droit que la question était au centre de leurs préoccupations, par exemple parce qu'elles étaient récentes, ou parce qu'elles changeaient d'échelle ou de bâtiment (en particulier celles issues du programme BMVR) – pour qu'elles fournissent des monographies d'établissement, des présentations du « déroulé » complet de leur cycle du document, ou simplement l'état de leur réflexion.

- D'autre part, nous avons recherché des bibliothécaires dis-

posés à analyser plus en profondeur un moment de ce cycle.

Autant le dire tout de suite, le résultat de notre collecte a été plutôt décevant : une majorité des établissements sollicités n'ont pas donné suite à notre demande d'article. Que ceux et celles qui se sont donné la peine d'y répondre soient doublement remerciés. De ce fait, ce numéro du *Bulletin* n'aura pas complètement l'allure que nous souhaitons lui donner, il ne reflétera pas la diversité des options possibles et des choix locaux.

Ce n'est pas la première fois que le *Bulletin* se trouve confronté à la difficulté de faire débattre la profession sur ses pratiques de gestion des collections : les précédents numéros consacrés à cette question (le n° 161 en 1993 et partiellement le n° 166 en 1995) se signalent par une minceur inhabituelle...

Quel paradoxe ! C'est pourtant

une dimension du métier qui, plus que la description des documents et préalablement à la médiation vers l'utilisateur, constitue son « cœur » technico-scientifique. Réticences à dévoiler son arrière-cuisine, aussi bien à l'intérieur d'une bibliothèque qu'à l'extérieur ? N'y a-t-il dans les faits qu'un vieil empirisme derrière les renouvellements théoriques ? Pourtant, la quasi-totalité des profils de poste d'encadrement comportent désormais la mention d'une « responsabilité » ou d'une « définition » concernant la « politique documentaire ».

Les problèmes de censure qui, quasiment pour la première fois, étaient sortis du petit cercle de la profession et avaient donné lieu à des débats publics continuent sur des scènes moins médiatiques que les villes gérées par le Front national... Pourtant, le pouvoir politique démantèle d'un trait de plume des

ensembles historiques dans les bibliothèques d'étude et de recherche, comme un dommage « collatéral » de grands projets à forte valeur symbolique... C'est dire que la question reste ouverte.

*Pour la commission  
« Acquisitions et gestion  
des collections » (1999-2000)*

*Claudine Belayche,  
Noëlle Bertrand,  
Marie-Pascale Bonnal,  
Isabelle de Cours,  
Marie-Joëlle Tarin,  
Hugues Van Bésien*

---

1. Voir à la fin de ce dossier.  
(annexes p. 123)